Tunisie : Prolongation du délai de dépôt des déclarations fiscales

Le ministère des finances annonce la prolongation, jusqu'au 19 mars 2020 au lieu du 16 mars 2020, du délai de dépôt des déclarations mensuelles des personnes physiques.
Dans un communiqué publié, samedi, le ministre souligne que cette décision a été prise afin d'éviter l'encombrement aux recettes des finances et pour se prémunir contre le coronavirus.

Le ministère des finances rappelle que le 25 mars est la date de dépôt des déclarations annuelles de l'Impôt sur les sociétés (I/S) et le 28 mars est la date de dépôt des déclarations mensuelles des personnes morales.

Les contribuables peuvent déposer leurs déclarations avec les chèques par la poste avant la fin des délais. Et de préciser que les délais seront basés sur la date de dépôt à la poste. Les contribuables peuvent aussi contacter ultérieurement les services des recettes des finances pour retirer les quittances de paiement.

Les contribuables peuvent déposer leurs déclarations avant les délais, précise le communiqué, ajoutant que ces déclarations seront traitées ultérieurement.

Le ministère des finances appelle tous les contribuables à déposer leurs déclarations avant la fin des délais, y compris les vignettes sur les véhicules appartenant à des personnes physiques ayant des numéros d'immatriculation impairs (dernier délai est fixé le lundi 06 avril 2020). Le département des finances rappelle, également, l'importance de l'adhésion au système de déclaration en ligne.

Source : WMC